

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Pb + Substitut du plomb

ETIQUETTE DU PRODUIT

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

MECA-RUN - Hi-Tec International – 59 rue de l'Egalité - 16160 GOND PONTOUVRE - FRANCE
Tel 05 45 69 21 21 - Fax 05 45 69 38 89 – Siret 433 198 207 TVA FR 79 433 198 207
e-mail : gf@mecarun.com

ETIQUETAGE (D'USAGE OU CE):

Symboles

Symboles Xi Irritant

Phrases de risque R-38 Irritant pour la peau.

R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence S-24 Éviter le contact avec la peau.

S-35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S-61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

ETIQUETAGE TRANSPORT: Non réglementé.

Nom du produit Pb+ Substitut du plomb

N° de référence Pb+ 2006

Utilisation Commerciale Additif pour essence. Substitut de plomb

Fournisseur MECA-RUN - Hi-Tec International – 59 rue de l'Egalité - 16160 GOND PONTOUVRE - FRANCE

Tel 05 45 69 21 21 - Fax 05 45 69 38 89 – Siret 433 198 207 TVA FR 79 433 198 207 e-mail : gf@mecarun.com

N° d'appel d'urgence - 01.40.05.48.48 - Centre Anti-Poisons de Paris Hôpital Fernand WIDAL

200, rue du Faubourg St-Denis - 75475 PARIS Cedex 10 - 04.72.11.75.84

- Centre Anti-Poisons de LYON Hôpital Edouard HERRIOT 5, Place d'Arsonval - 69437 LYON Cedex 3

- 04.91.75.25.25 -

Centre Anti-Poisons de MARSEILLE Hôpital SALVATOR 249, bd de Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE

Cedex 9 - ORFILA: 01.45.42.59.59

VOIR COORDONNÉES LOCALES EN FIN DE FICHE

Page 1 sur 8

09/12/2006

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

4. PREMIERS SECOURS

PREPARATION :

Nature chimique Produit a base d'huiles minérales sévèrement raffinées.

La teneur en HPA de l'huile minérale (méthode IP 346/80) est < 3 %.

Composants contribuant aux dangers N° CE N° CAS C concentration Symbole Risques 1,2,4-triméthylbenzène 202-436-9 95-63-6 <3.5

% Xn ,N R-10, 20, 36/37/38, 51/53 Potassiumcarboxylate <11 % Xi R-36/38, 52 Kérosène 232-366-4 <6 % Xn ,N R-10, 38, 65, 51/53

Naphta de pétrole 265-191-7 <4 % Xn ,N R-10, 38, 65, 51/53

VOIR SECTION 16 POUR DES EXPLICATIONS RELATIVES AUX PHRASES R

Commentaires sur la composition

Impuretés contribuant aux dangers: Aucune à notre connaissance, en usage normal.

RESUME DES CONSIGNES EN CAS D'URGENCE : En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme ; le blessé doit être transporté en milieu hospitalier, même en l'absence de blessure apparente.

Méca-run - Hi-Tec International - 59 rue de l'Egalité 16160 GOND-PONTOUVRE Tel 05 45 69 21 21 - Fax 05 45 69 38 89
e-mail : gf@mecarun.com Web: www.mecarun.com - TVA: FR 433 198 207 - Siret 433 198 207 00014

PRINCIPAUX DANGERS : (Voir chapitres 11 et 12)

Effets néfastes sur la santé Irritant pour la peau.

Effets néfastes sur l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.

Dangers physico-chimiques Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion. Non classé inflammable mais peut brûler dans certaines conditions.

Classification du produit Cette préparation est classée dangereuse par la directive 1999/45/CE.

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE
INFORMATIONS EN CAS DE:

Traitements spécifiques INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN : En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

Inhalation Amener la personne à l'air frais.

En cas de difficulté ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de malaise, consulter un médecin

Ingestion NE PAS FAIRE VOMIR!

Faire boire de l'eau si la personne est consciente.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Oter les vêtements souillés ou éclaboussés.

En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.

Contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

Aspiration Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu

Page 2 sur 8

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

hospitalier.

POINT D'ECLAIR : (voir chapitre 9)

Moyens d'extinction Appropriés: Mousse, CO₂, poudre.

Déconseillés: Jet d'eau.

Dangers spécifiques La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc... et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation.

Protection des intervenants Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en raison de l'abondance des fumées et des gaz dangereux.

PROTECTION INDIVIDUELLE: En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements imperméables aux hydrocarbures. Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Méthodes de nettoyage

Récupération :

Déversement limité : Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.

Déversement important :

Empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir.

Récupérer directement le produit ou avec l'absorbant.

Élimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

Éliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

Prévention des risques secondaires

Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conseils d'utilisation:

Éviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries...résistant aux hydrocarbures.

MANIPULATION

Prévention de l'exposition des travailleurs

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition.

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Prévention des incendies et des explosions

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.

Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

d'incendie. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Précautions Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter :

- les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.

- les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisant par des jets finement pulvérisés inflammables (la limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m³).

Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.

Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

STOCKAGE

Mesures techniques Voir recommandations ci-après.

Conditions de stockage - recommandées :

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

- à éviter : Le stockage soumis aux intempéries.

Matières incompatibles Réactions dangereuses avec les agents oxydants forts.

Matériaux d'emballage

- Recommandés:

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures.

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

Mesures d'ordre technique Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Valeurs limites d'exposition Brouillards d'huile :

VME 8 heures 5 mg/m³

VLE 15 min 10 mg/m³

Composant N°: CAS Référence VME 8 h VLE 15 mn Date 1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6 VLEP. 100 mg/m3

Protection respiratoire Non requis normalement.

Protection des mains Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

Protection des yeux Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps autre que les mains

Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).

Mesures d'hygiène du travail Eviter le contact prolongé et répété avec la peau.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et Page 4 sur 8

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

10. STABILITE ET REACTIVITE

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

Etat physique Liquide.

Couleur Rosé.

Odeur Typique

Masse volumique Environ 898 kg/m³ à 15 °C

pH Non applicable

Point d'éclair 81°C (Méthode ASTM D 92).

Température d'autoinflammation

Pas de données disponibles.

Limite d'inflammabilité - inférieure (%)

environ 1% (v/v)

Limite d'inflammabilité - supérieure (%)

environ 6% (v/v)

Pression de vapeur Négligeable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Solubilité

- dans l'eau : Négligeable.

- dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

Stabilité Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...

Matières à éviter Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc.. et des suies.

BASES D'EVALUATION:

D'après l'évaluation des données toxicologiques des composants, le produit devrait avoir les caractéristiques suivantes selon les critères réglementaires en vigueur :

Les informations ci-après s'appliquent à : - (H) : l'homme - (A) :

l'animal - (O) : l'homme et/ou l'animal

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX

Inhalation, commentaires: Inhalation (O)

Irritant pour les voies respiratoires.

EFFETS LOCAUX : Inhalation (H)

L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

Contact avec la peau (A)

Contact avec la peau, commentaires:

EFFETS LOCAUX : Contact avec la peau (O)
Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser et dessécher la peau, aboutissant à une gêne et à une dermatite.

Contact avec les yeux, commentaires:

EFFETS LOCAUX :
Contact avec les yeux (O) Pas de données.

Ingestion, commentaires: Ingestion (A)

Une quantité importante ingérée peut provoquer des nausées.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

irritations du système digestif et des diarrhées.

L'aspiration dans les poumons provoquée par des vomissements ou régurgitation durant une ingestion peut être dangereuse avec risque de pneumonie chimique.

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME

Inhalation Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Contact avec la peau Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Sensibilisation * Contact avec la peau (O) : Pas de données.

Cancérogénèse Ce produit est formulé à partir d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'autres constituants considérés comme non cancérogènes.

BASES D'EVALUATION:

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit.

L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de produits similaires.

Commentaires sur l'écotoxicité Données non disponibles. Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques et des données biologiques disponibles, le produit peut être dangereux pour la faune et la flore terrestre et aquatique.

Mobilité Immédiatement après avoir été libérés dans l'environnement, les solvants de la distillation atmosphérique se volatilisent dans l'atmosphère. Ils peuvent également pénétrer dans le sol et se dissoudre dans l'eau.

Persistance et dégradabilité Absence de données expérimentales sur le produit fini.

Elimination du produit : Comme pour l'élimination des déchets.

Elimination des déchets Mettre à disposition d'une entreprise agréée pour l'élimination des déchets.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Elimination des emballages souillés

Vider complètement le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Textes réglementaires Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer : - Décrets n° 73-218 du 23.02.73 et n° 77-254 du 08.03.77, circulaires du 14.01.77 et 04.11.80.

Réglementation relative aux déchets : - Loi N° 75-633 du 15.07.75 et décret N° 77-974 du 19.08.77 ; décret N° 79-981 du 21.11.79 modifié par les décrets N° 85-387 du 29.03.85, n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.

- Loi n° 88-1261 du 30.12.88 ; décret n° 90-267 du 23.03.90, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

Avis relatif à la nomenclature des déchets du 16.05.1985.

- Arrêté du 2 février 1998 relatif aux rejets (J.O. du 3 mars 1998).

- Loi n° 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

16. AUTRES INFORMATIONS

N°ONU Non concerné

Généralités - Non concerné.

ROUTE (ADR)/RAIL(RID)

Méca-run - Hi-Tec International - 59 rue de l'Egalité 16160 GOND-PONTOUVRE - Tel 05 45 69 21 21 - Fax 05 45 69 38 89
e-mail : gf@mecarun.com Web: www.mecarun.com - TVA: FR 433 198 207 - Siret 433 198 207 00014

Classe Non dangereux d'après la classification ADR.

FLUVIAL (ADNR)

MER (IMO/IMDG)

Classe Non réglementé

AIR (OACI/IATA)

Classe Non réglementé

Symboles

Symboles Xi Irritant

Phrases de risque R-38 Irritant pour la peau.

R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence S-24 Éviter le contact avec la peau.

S-35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S-61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

RÈGLEMENTATION FRANÇAISE

Code Sécurité sociale Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601.

Tableau(x) des maladies professionnelles : Maladies à caractère professionnel : applicable n° 15 - 36

Code du travail Surveillance médicale spéciale : Art. 241-50, arrêté du 11.07.1977

Autres * Nomenclature des rejets (voir ° 13) : Décret n° 97-517 du 15/05/97 code 13-02-02

Les chapitres suivants ont été modifiés : 2, 3, 4, 5, 9, 11 et 15

Explications relatives aux phrases R, partie 2

R-10 Inflammable.

R-20 Nocif par inhalation.

R-36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R-36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R-52 Nocif pour les organismes aquatiques.

R-38 Irritant pour la peau.

R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Restrictions d'emploi Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques Hi-Tec International.

Date de révision: 10 12 2006

Annule et remplace la fiche du: 2001-04-17

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. "L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.